

Décision du Président N°2023/0060

**Objet : Portant sur le renouvellement de l'adhésion de l'EPTB du Vidourle à France Dignes
Année 2024**

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°24 de ladite délibération autorisant le Président, au nom du syndicat à décider du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant que l'EPTB Vidourle, dans sa délibération du Comité Syndical du 28 janvier 2021, n°2021/01/02, décide d'adhérer à l'association France Dignes.

L'association France Dignes rassemble depuis 2013 des gestionnaires de digues de toute la France dans un réseau permettant d'échanger leurs savoir-faire et expériences, de partager leurs questionnements et problématiques liées à la gestion des digues, et de développer leurs connaissances.

L'adhésion à cette association permettra à l'EPTB Vidourle de bénéficier notamment de la gratuité de journées techniques de formation et d'outils et méthodes pour renforcer les compétences métiers de ses agents,

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler son adhésion à France Dignes pour l'année 2024.

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 21 NOV 2023

Le Président,
Pierre MARTINEZ

